



Ugitech

Pertes et fracas

16 mai 2022

Comme chacun le sait maintenant **2021 a été une année exceptionnelle pour Ugitech, générant un résultat net à fin d'année de plus de 12M. Bien sur résultat qui a été remonté au groupe.**

intéressement

Une année qui générait un intéressement conséquent pour les salariés, un intéressement gagné et transpiré par l'implication et le travail de tous. Mais qui aujourd'hui nous est enlevé et reporté à la fin de l'année, ce qui n'est pas sans conséquence pour certains qui s'en servent pour avancer leurs projets de vie, qui paie les colonies des enfants, pour palier aussi à la perte de revenu due à l'activités partielles. Autant d'exemples que de salariés et de cas différents.

Encore une décision de notre direction, sans même une consultation des salariés ou même un compromis. Pour un intéressement de 1709€ brut, reporté à décembre cela coûtera 3.60€ d'intérêt à Ugitech. Quelle consolation...

Les salariés comprennent bien les difficultés que subit notre entreprise depuis le début de l'année. On pourrait même dire qu'ils les vivent avec tout ce que cela implique, mais notre direction comprend-elle les difficultés des salariés dans cette période avec toutes ces hausses de prix qui touchent tous les domaines en partant du carburant jusqu'à l'alimentaire et en passant par l'énergie, une liste qui ne finit pas de s'agrandir.

Le seul lot de consolation que les salariés peuvent avoir est le combat de fin d'année 2021 qui limite un peu la casse et qui pourtant n'est encore pas à la hauteur de ce que nous subissons...



APLD

En début d'année, notre direction avait eu la bonne idée de négocier un accord d'Activités Partielle de Longue Durée avec une indemnisation à hauteur de 90% du salaire net, mais comme à son habitude elle y avait mis une barrière de trois mois et n'a pas souhaité le prolonger jusqu'à la reprise de l'activité de l'aciérie. Une reprise qui est pourtant prévu, selon la direction, à mi-juin.

Convention collective

Après 6 ans de négociation entre le patronat de la métallurgie (UIMM) et les 4 syndicats représentatifs (CGT, CFDT, CGC, FO), une nouvelle convention collective de plus de 230 pages a été créée.

Au final, le nouveau dispositif coûtera moins cher aux employeurs et cela se fera bien évidemment au détriment des droits des salariés. Il sera applicable dans toutes les entreprises de la métallurgie au 1^{er} janvier 2024 sur les thèmes suivants :

- La classification (coefficient / position)
- Le temps de travail
- La rémunération
- Les droits individuels
- Le contrat de travail
- La prévoyance
- Le statut cadre
- La santé au travail

Ce dispositif conventionnel n'est au final qu'une boîte à outils au profit des employeurs, dans laquelle ils viendront faire leur marché pour améliorer la compétitivité financière des entreprises.

La CGT déplore que le texte signé soit bien loin le meilleur de l'existant des conventions collectives en territoire et au niveau national.

La CGT est la seule organisation qui a refusé de signer cette nouvelle convention

En ce qui nous concerne pour Ugitech, la partie classification des emplois doit se dérouler jusqu'au premier trimestre 2023. **Chaque salarié peut se porter volontaire** pour participer à la description de ses emplois, qui sera une partie importante pour pouvoir bien le classer par la suite.

